

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020
INSCRIRE L'INTERCOMMUNALITÉ, ÉCHELON INCONTOURNABLE DE LA
TRANSITION, DANS LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE
LES PROPOSITIONS D'ENSEMBLE SUR NOS TERRITOIRES

Préambule

Les prochaines élections municipales seront un rendez-vous politique essentiel pour répondre aux défis environnementaux, sociaux, écologiques qui menacent l'avenir de nos sociétés. Elles doivent être un moment privilégié du débat démocratique, renforcer la proximité entre élu·e·s locaux et citoyen·ne·s, restaurer la confiance dans l'action publique.

Les actions menées dans les communes sont essentielles pour conduire la transition, elles sont le lieu des solidarités de proximité, des actions concrètes sur la biodiversité, les déchets, la pollution de l'air... les équipes municipales portent les politiques culturelles, construisent et réhabilitent les écoles primaires, s'occupent de l'action périscolaire... Mais nombre de compétences sur le développement économique, les mobilités, la gestion des déchets, le logement... sont aujourd'hui transférées aux intercommunalités, et il est donc essentiel que les décisions qui y sont prises soient aussi débattues au moment des élections municipales.

Tout en regrettant fortement les lacunes du débat intercommunal (représentation des petites communes, mode de scrutin...) qui participent de l'éloignement du citoyen de la décision publique locale, avec un débat intercommunal qui se réduit souvent à la commune centre lors des élections municipales, Ensemble sur nos Territoires considère essentiel que toutes les communes, même les plus petites, puissent défendre leur vision et priorités d'action intercommunale, nécessaire pour répondre aux enjeux de la transition sociale et écologique dont nous portons l'exigence.

L'échelon intercommunal est, par définition, celui des coopérations. Le projet d'Ensemble sur nos Territoires s'inscrit pleinement dans cette logique ; il recherche et promeut toutes les formes de coopération, entre communes au sein de l'intercommunalité ou du schéma de cohérence territoriale (SCoT), avec les acteurs économiques, avec les habitants dans leur rapport avec les élu·es mais aussi avec les collectivités des autres territoires, à commencer par les métropoles. Les métropoles ne peuvent plus agir seules, capter une grande partie des richesses et ne pas se soucier des répercussions sur les autres territoires, un rééquilibrage est nécessaire, nous en portons l'exigence.

Notre projet défend le principe d'une nouvelle coopération entre territoires, il nécessite l'engagement des élu·e·s métropolitains pour un rééquilibrage géographique des créations et implantations d'emplois qualifiés, pour participer avec les autres collectivités (régions,

départements) à renforcer les pôles secondaires, il demande aussi l'engagement des élus hors métropole pour s'inscrire dans l'accueil des populations les plus vulnérables (précaires, réfugiés...), être économes de l'espace rural et naturel... Ce projet ambitieux est nourri des propositions et priorités des ateliers de nos premières rencontres nationales à Erdeven (Morbihan) en octobre dernier qui ont réuni plus de 200 personnes de toute la France. Il a pour vocation de nourrir des projets évidemment adaptés à la réalité de chaque territoire, et de participer à réduire ce sentiment, qui fragilise notre démocratie, qu'une partie des décisions les plus importantes prises localement n'ont pas fait partie du contrat démocratique des élections municipales.

Propositions programmatiques

I/ S'inscrire activement dans une perspective de rééquilibrage de l'activité économique entre la métropole et les autres territoires

L'intercommunalité s'engage à la révision de la stratégie économique du territoire dans une logique de densification de l'activité économique, encore trop peu économe de l'espace et en privilégiant l'accueil d'activités qualifiées par rapport aux hangars logistique. Pour cela, l'intercommunalité :

- mettra en place, sans attendre, une "*conférence départementale des intercommunalités*", co-animée avec le département et en associant la région. Les élu-es membres d'Ensemble sur nos Territoires s'engageront dans cette mise en oeuvre d'un lieu de concertation nécessaire à une véritable politique ambitieuse d'aménagement équilibré du territoire, de répartition des services économiques, de développement des mobilités douces et des transports publics, de mutualisation et de convergence forte des services départementaux (Agence foncière, SDIS, ...), d'atteindre des objectifs responsables de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation des espaces agricoles et naturels.
- créera un conseil de dialogue permanent avec les acteurs économiques du territoire. Ce conseil de dialogue aura pour objectif de promouvoir, faciliter et coordonner des actions relevant de l'économie circulaire, de la production énergétique, de la restauration collective (intégration de produits bios et locaux), de l'insertion (personnes en situation de handicap, éloignées de l'emploi, réfugiés), etc.
- développera sur son territoire la construction de locaux d'espaces destinés au coworking permettant de limiter les déplacements quotidiens, notamment vers la métropole
- mettra un coup d'arrêt au développement des zones commerciales en périphérie des bourgs

- procédera à l'inventaire fin des espaces bâtis et non-bâtis pouvant accueillir des activités économiques en privilégiant une stratégie de développement du tissu productif de proximité
- créera une structure intercommunale de type "Territoire zéro chômeur de longue durée"
- soutiendra le secteur de l'économie sociale et solidaire par la commande publique et l'aide aux projets de ce secteur

II/ Préserver et renforcer l'activité agricole

L'intercommunalité se propose de préserver l'activité agricole dans son territoire, dans la perspective de maintenir un outil de développement économique pérenne en apportant un soutien massif aux nouvelles formes d'agriculture responsable et faciliter l'installation et la conversion des exploitations vers l'agriculture paysanne et biologique. Pour cela, l'intercommunalité :

- développera un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ambitieux, à l'échelle de l'ensemble de son territoire, en lien avec tous les acteurs du territoire permettant de répondre rapidement aux objectifs de la loi "Egalim" qui rend obligatoire l'atteinte d'un taux de 50% de produits de qualité, biologiques et locaux dans la restauration collective, le développement des circuits courts entre producteurs et consommateurs du territoire et l'accompagnement du jardinage biologique en organisant un partage des productions
- mettra en place un plan d'installation de jeunes agriculteurs en veillant à la préservation des sièges d'exploitation, en appui sur leur adhésion à la CIAP Régionale (coopérative d'installation en agriculture paysanne)
- développera une stratégie sectorielle concernant la pêche artisanale côtière
- assurera la préservation pérenne des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (PLUI) et particulièrement via le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN)

III/ Assurer et accompagner la transition climatique et énergétique par un aménagement du territoire raisonné

L'intercommunalité est la juste échelle pour mener une action efficace sur la transition climatique et énergétique sur nos territoires. Elle est en charge de l'élaboration des documents stratégiques de l'aménagement des territoires au travers desquels la mise en oeuvre d'actions publiques coordonnées permet d'activer leurs capacités

d'accompagnement des acteurs économiques et des habitants. Pour cela, l'intercommunalité :

- élaborera et mettra en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) révisé et davantage ambitieux en matière de réduction des émissions carbone (-40% d'émission de gaz à effet de serre en 2030), de sobriété et d'autoconsommation énergétique par la relocalisation et développement d'activités productrices d'énergies
- utilisera les zones économiques de l'intercommunalité pour développer des projets d'énergies renouvelables, en lien avec le SYDELA et la métropole nantaise, en particulier pour le développement de la production photovoltaïque en mobilisant les surface de toitures publiques et privées. Elle fixera à 10% de la consommation électrique du territoire intercommunal couverte par la production photovoltaïque locale en 2030
- mettra en place une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sur la gestion commune des biomasses produites à l'échelle de l'intercommunalité, en lien avec les besoins en réseau de chaleur du département et les chaufferies publiques dont le développement sera encouragé et renforcé. Cette SCIC pourra être un outil au service du renforcement du linéaire des haies bocagères, enjeu majeur de biodiversité et de gestion des eaux
- mènera un plan de conversion de la consommation énergétique des bâtiments intercommunaux en favorisant les modes d'autoconsommation - grâce à la mutualisation des coûts d'installation, le lancement d'appels d'offres communs sur les équipements en privilégiant les productions renouvelables, ou la participation à une SEM d'énergie locale - ou, à minima, la contractualisation de fourniture énergétique auprès de fournisseurs d'énergie 100% renouvelables
- renforcera l'information des consommateurs sur les possibilités de conversion vers les énergies renouvelables
- créera un fonds intercommunal de garantie - alimenté par le soutien des gestionnaires de réseaux prévus dans le cadre de conventions partenariales bilatérales - permettant l'accès à l'emprunt pour les usagers souhaitant engager des travaux d'isolation et de réduction de leur consommation énergétique
- organisera, sur son territoire, une offre de déplacements à faible émission carbone en s'appuyant sur :
 - les mobilités partagées, particulièrement par le renforcement de l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun publics en maintenant ou en créant des arrêts de bus et trains
 - les mobilités douces, par la mise en oeuvre d'un schéma vélo structurant et sécurisé sur l'intercommunalité, le développement des pédibus et des vélobus

- définira un projet d'urbanisme (PLUI) au plus près des objectifs de développement durable en :
 - n'autorisant plus d'implantation de surfaces commerciales de grande envergure participant à une urbanisation et une imperméabilisation des terres agricoles ou forestières
 - limitant de manière globale à l'artificialisation des sols avec un objectif de Zéro artificialisation nette à l'horizon 2030
 - interdisant la mutation réglementaire des zones naturelles protégées ou présentant un fort enjeu en matière de préservation de la biodiversité, de stockage carbone ou de lutte contre les catastrophes naturelles (particulièrement les prairies inondables)
 - prenant en compte les risques climatiques (incendies, inondations, sécheresses, etc.) et la capacité d'adaptation des espaces urbanisés existants et à concevoir, mais aussi de leur faculté de résilience face aux épisodes climatiques qui s'intensifieront et seront plus fréquents

- développera des démarches « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » dans le cadre de sa compétence de service public de gestion des déchets ou de mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

IV/ Améliorer la qualité de vie et la santé des populations

L'intercommunalité s'engage dans un plan de renforcement de la qualité de vie et de mise en cohérence d'une offre de soin satisfaisante à l'échelle intercommunale. L'objectif est multiple : conserver les qualités environnementales des territoires, assurer la protection des populations face aux dangers sanitaires, pallier au déficit structurel de l'offre de soin dans les espaces hors des grands centres urbains. Pour cela, l'intercommunalité :

- limitera l'exposition aux pesticides sur tout le territoire de l'intercommunalité en interdisant leur utilisation sur les derniers territoires publics encore autorisés (terrains de sport notamment), en ne préconisant pour l'entretien des espaces verts sous sa responsabilité que des pratiques "zéro phyto", et en engageant un dialogue avec les exploitants agricoles du territoire sur le respect d'une réelle distance avec les habitations
- assurera le maintien d'une offre de soin de qualité par la mutualisation des infrastructures de soin entre les praticiens locaux (maisons de santé communales) afin de faciliter leur installation et augmenter l'attractivité d'une pratique dans ces territoires, en particulier pour les spécialistes auxquels l'accès est limité hors des centres urbains

- renforcera ou développera l'offre de transports solidaires à destination des personnes à mobilité réduite ou isolée afin de leur permettre d'accéder aux soins médicaux

VI/ Renforcer les solidarités

L'intercommunalité s'engage à coordonner des politiques de solidarité sur son territoire. Si la solidarité est une compétence forte de la commune en particulier avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), intégrée dans une stratégie commune de coopération et de mutualisation à l'échelle de l'intercommunalité elle gagne en efficacité et même, en solidarité. Pour cela, l'intercommunalité :

- renforcera l'offre de recyclerie et son maillage territorial permettant de limiter le gaspillage et de répondre aux besoins des ménages modestes. Elle expérimentera la mise en place d'un "Recyclobus" se déplaçant dans les différentes communes de l'intercommunalité pour réaliser la collecte et un accès facilité aux produits reconditionnés de moindre coût
- développera, en lien avec les acteurs associatifs, une stratégie coordonnée d'accueil des réfugiés à l'échelle de l'intercommunalité, notamment dans une perspective d'insertion économique, de mutualisation des réponses (comme les besoins en formation ou de déplacement), de gestion coordonnée des hébergements disponibles
- travaillera à la création d'une structure intercommunale de type "Territoires zéro chômeur de longue durée"

VII/ Faire vivre la démocratie locale

L'intercommunalité s'engage à développer les espaces et outils permettant l'appropriation de la chose publique, la compréhension des enjeux et l'association de la société civile à l'action et à la prise de décision des élus locaux, en faveur du développement durable du territoire. L'objectif est de favoriser l'implication des citoyen·ne·s pour la co-construction de projets au plus proche de leur quotidien. Pour cela, l'intercommunalité :

- créera une commission de coopération territoriale ouverte (maires, acteurs économiques et sociaux, les services d'ingénierie territoriale, etc.) concernant les projets d'aménagement à l'échelle intercommunale. Cette commission émettra des avis circonstanciés sur les projets, avec pour objectif de favoriser la solidarité et l'équilibre entre les communes de l'intercommunalité et de veiller à la préservation de la qualité de vie sur les territoires
- veillera à créer ou maintenir un conseil de développement, porté sur la réflexion sur le temps long, comprenant un collège de jeunes et de citoyen·ne·s tirés au sort

- mettra en oeuvre d'un budget participatif pour faire éclore des projets d'intérêt communautaire (mobilités, énergie, culture) et faciliter ainsi le débat à l'échelle intercommunale et l'appropriation des grands enjeux du territoire. Sa gestion et son animation seront pilotées par le conseil de développement
- organisera chaque année et dans chaque commune un débat sur les enjeux intercommunaux et les principales décisions prises avec la participation d'élus de plusieurs communes
- mettra en place un site internet permettant la participation du public sur l'action intercommunale, les décisions prises, les grands enjeux du territoire, les propositions des citoyens
- favorisera l'investissement citoyen (énergie, tiers financement) comme appropriation démocratique